

COMMUNIQUE DE LA PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALEDONIE DU 26 MAI 2009

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mardi 26 mai 2009, a examiné un projet de délibération et a pris des arrêtés.

Permis pour l'emploi

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fixé le montant des aides financières à l'obtention du permis de conduire pour l'année 2009, dans le cadre du dispositif « permis pour l'emploi ».

Cette participation financière s'établit à 78 000 F CFP comme en 2007 et 2008.

Pour les personnes éligibles au dispositif permis pour l'emploi dispensées de l'épreuve théorique générale du permis de conduire cette aide est fixée à 62 000 F CFP.

Depuis la mise en œuvre de ce dispositif en aout 2006, 1209 inscriptions ont été effectuées auprès des auto-écoles et 318 personnes ont obtenu leur permis de conduire de la catégorie B.

Transport aérien :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté le classement des organismes de circulation aérienne selon les modalités et les seuils retenus pour le classement en groupe utilisé en métropole.

Ainsi le terrain de Magenta où le nombre de mouvements en 2008 s'est établi à 17 060 est classé dans le Groupe E. Les pistes de Lifou et de l'Île des Pins qui reçoivent respectivement 1652 et 2858 mouvements par an sont classées dans le groupe G. A noter que l'organisme de Nouméa-La Tontouta, où le service de contrôle est effectué par l'Etat, et qui reçoit environ 20 000 mouvement par an, est classé dans le groupe E.

Babésiose :

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a replacé l'exploitation SA Agrical Nassandou en zone de séquestration. Par ailleurs de nouvelles séries de prélèvements devront être effectuées et le cas échéant l'abattage d'animaux positifs ou douteux sera nécessaire pour éviter de nouvelles contaminations. Cet arrêté a été pris à la suite de la mise en évidence d'un animal positif (taureau) sur l'exploitation SA Agrical Nassandou, à proximité de la propriété Cheval.

Subventions :

- 258 057 698 F CFP à l'Université de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'opération V-9-1 pour la construction de locaux d'enseignement sur le site de Nouville. Cette subvention correspond à la part de la Nouvelle-Calédonie dans le contrat Etat/Inter-collectivité pour les tranches 2008 et 2009 de cette opération

En bref :

- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé la régie comptable du devis-programme N°2 destiné à couvrir les dépenses inhérentes aux actions de coordination générale de la seconde phase du programme TEP VERTES. Cette régie est composée de :
 - Monsieur Slim Riahi en qualité de régisseur titulaire et de Peggy Roudaut sa suppléante,
 - Monsieur Pierre Barloy en qualité de comptable et de Danièle malet sa suppléante.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a étendu aux agents des cadres territoriaux et communaux, l'augmentation de la valeur du point des prestations familiales opérée par la CAFAT au profit de ses ressortissants. La valeur du point est ainsi passée à 265 F CFP au 1^{er} avril 2009.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a attribué une dérogation à la durée du travail à la société CEGELEC dans le cadre des travaux de construction de la base vie de Vavouto sur le complexe du projet Koniambo
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a délivré cinq attestations de capacité professionnelle « transporteur routier de personnes », trois certificats d'inscription au registre des transporteurs routiers de personnes, délivré douze cartes professionnelles de conducteurs et deux autorisations de transport. Il a aussi été procédé à la modification de sept inscriptions au registre des transporteurs publics routiers de personnes.
- La société Bothwell, représentée par sa gérante madame Christel Bézier, est autorisée à exercer les opérations de prestations de services en transactions sur immeubles et fonds de commerce.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a arrêté la modification de gérance de l'agence immobilière Optimal Immo. Messieurs Francis Lerouge et Didier Artzet sont désormais les deux seuls gérants.
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a agréé les sociétés Central pass fishing, Patonga SARL et Runaway Charter en qualité d'entrepreneur de transport et d'activités nautiques à caractère touristique.
- Mademoiselle Rina Parau est nommée chef du service des transports terrestres de la DITTT par intérim.
- Monsieur Gabriel Muavaka est nommé chef du service des collectivités locales et des établissements publics de la direction du budget et des affaires financières de la Nouvelle-Calédonie par intérim.

